

TABLE RONDE SUR LES COLLABORATIONS ENTRE PROFESSIONNELS

Animée par **Pr Jean Pouget**, animateur
filiale FILNEMUS et **Jessica Pariente**,
Cheffe de projet filiale FAVA-Multi

VIVRE AVEC UNE MALADIE RARE

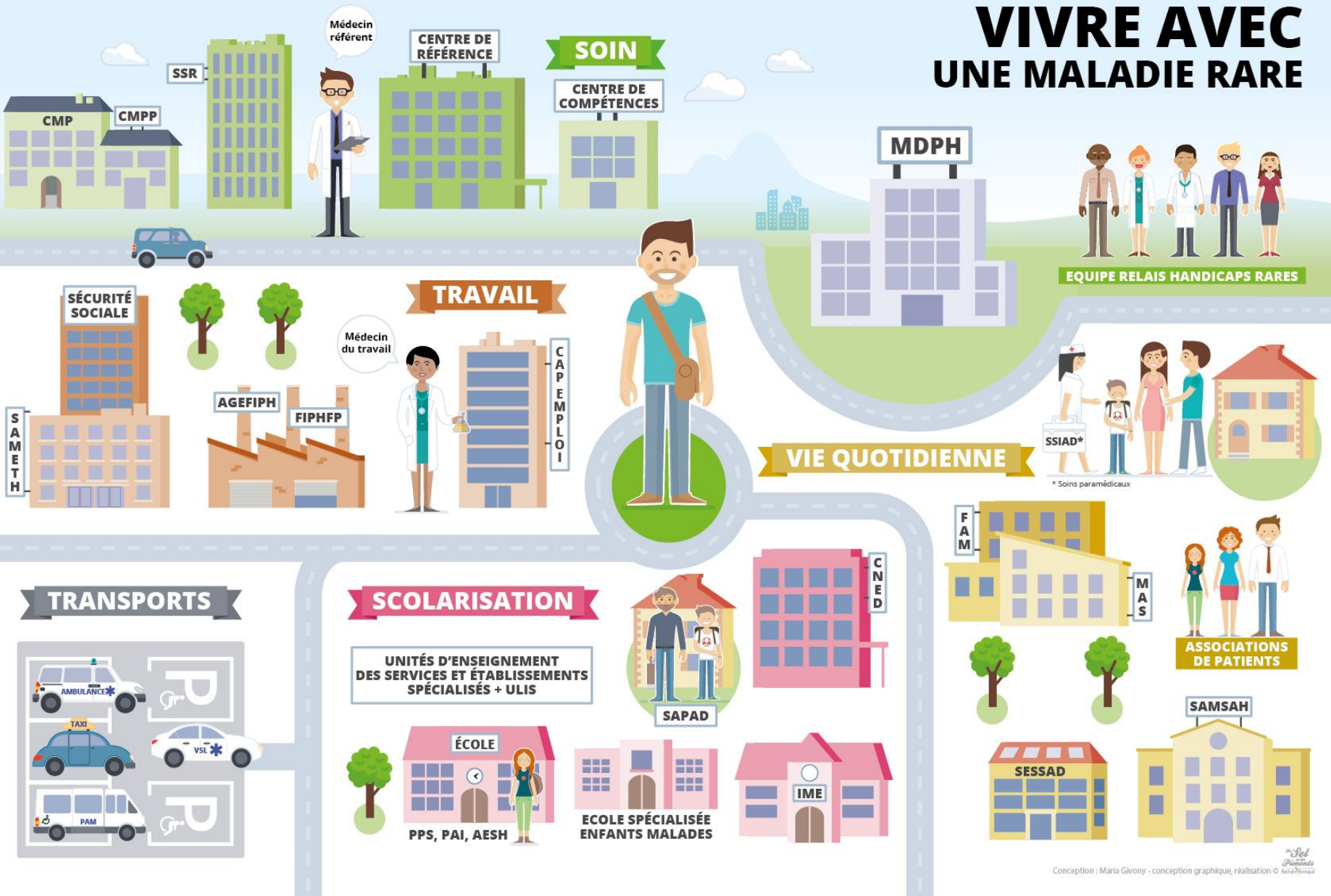


TABLE RONDE SUR LES COLLABORATIONS ENTRE PROFESSIONNELS

Dr Aurélie Richardson, Responsable pôle enfant, MDPH 13 et **Michèle Froment**, Directrice MDPH 06 (20')

Questions

Dr Georgia Panacciulli, Médecin conseiller technique de l'Education nationale, DSDEN 84 (10')

Cas pratique : **Dr Laurence Bal**, coordinatrice du site constitutif Syndrome de Marfan et maladies apparentés, Marseille (AP-HM La Timone) (10')

Questions

Isabelle Faure, Directrice générale de l'AVIE, association porteuse des Cap emploi et Sameth 83 (15')

Témoignage de **Mme Régine Gravier**, salariée bénéficiaire du service Sameth (10')

Questions

Frédéric Bettini, Directeur de Territoire Riviera Nice-Menton à l'ADAPEI des Alpes Maritimes et **Florence Maia**, Directrice d'établissement, Fondation Lenval (15')

Questions

Hôtel de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Marseille – 12 juin 2017

L'Association Varoise pour l'Intégration par l'Emploi assure une mission de service public inscrite dans le cadre de la loi handicap de février 2005 et dédiée à l'insertion professionnelle des *personnes reconnues travailleurs handicapés*.

L'AVIE est composée de 3 services spécialisés :



Maintien dans l'emploi des salariés



Réseau spécialisé de placement



Service d'accompagnement des
personnes handicapées en
insertion au RSA

Nos financeurs sont :



Objectifs : Faciliter le recrutement pérenne et l'intégration des personnes reconnues travailleurs handicapés dans les entreprises du secteur privé et public.

Qui peut en bénéficier : Les personnes reconnues travailleurs handicapés, les employeurs privées et publics.

Qui délivre le service : Cap emploi est présent sur chaque département et travaille en lien avec un ensemble de partenaires.

Le service aux employeurs : aide au recrutement, analyse des postes et des profils recherchés. Sourcing de candidats. Mobilisation des aides financières : de l'Etat, de l'AGEFIPH, du FIPHFP ... autres

Le service aux personnes en situation de handicap : accompagnement à la définition d'un projet professionnel, construction d'un parcours de formation, conseils à la recherche d'emploi, mise en relation avec des employeurs, Suivi du placement, aide à la compensation du handicap,

Comment bénéficier du service : La personne ou l'employeur peut prendre contact avec le Cap emploi de son département.

Objectifs : Faciliter le maintien dans l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés dans les entreprises privées et les établissements publics.

Qui peut en bénéficier :

Les entreprises privées et leurs salariés en CDI ou CDD de plus de 6 mois.

Les établissements publics et leurs agents ou stagiaires.

Les travailleurs indépendants reconnus travailleurs handicapés.

Qui délivre le service : Le Sameth est présent sur chaque département et travaille en collaboration avec les SST, la CARSAT, la MSA, les organismes de bilan ou de formation.

Modalités et contenu du service : Recherche de solutions adaptées de maintien dans l'emploi : aménagement technique, organisationnel et financier.

Il s'agit de mettre en œuvre toutes solutions permettant d'éviter un licenciement pour inaptitude médicale.

Comment bénéficier du service : Prendre contact directement avec le Sameth de votre département.